

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS VERBAL
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 25 janvier 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le **mercredi 25 janvier à 9h00**, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle du conseil, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de madame Sandra MOLIA, Vice-présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p>Date de la convocation : 12/01/2023 Nombres de membres : 17 En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15 Procuration : 03</p>	<p><u>Présents :</u> M. : FRAIR Jules Mmes MOLIA Sandra - MONTOUT Liliane - HERMANNE Liliane - THELEMAQUE Sonia -PAULON Nina - BROSSEAU Victorine - SAME MOLIA Anita - BAHADOUR Caroline - VIROLAN Jocelyne - JOAB Carole - LOUISERRE-MEZENCE Laurie</p> <p><u>Excusé :</u> M. CORNET Cédric (<i>mandataire MOLIA Sandra</i>)</p> <p><u>Absents :</u> M. BARBIN Teddy Mmes : JEAN ELIE Isabelle (<i>mandataire HERMANNE Liliane</i>) - CLARAC Elodie (<i>mandataire PAULON Nina</i>) - URBINO France-Ena -</p>
--	---

Ont assisté à la séance :

Mme Kitty CORINUS, directrice du CCAS, assurant le secrétariat de la séance, Mme Marie-Michelle PIES, directrice adjointe du CCAS, Mme Amélie BLEMAND, responsable du service social, Mme BORDELAIS Gisette, responsable de la cellule des ressources administratives et techniques, Madame Sandra NOEL AUGSUTIN, assistante de direction, Catherine CONSTANT, directrice adjointe de la Direction des Affaires Financières.

Secrétaire de séance : Madame CORINUS Kitty

Le Président étant empêché, **la Vice-Présidente, madame MOLIA** procède à l'appel et vérifie les procurations. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte.

La Vice-Présidente présente l'ordre du jour suivant :

- *Approbation du procès verbal de la séance du 07 décembre 2022,*
- *Affaire 1 : approbation du budget primitif de l'exercice 2023,*
- *Affaire 2 : délibération cadre relative aux nouvelles modalités de prise en charge des frais de formation de déplacement et de mission des administrateurs du CCAS.*
- *Affaire 3 : Aide exceptionnelle aux frais d'études,*
- *Affaire 4 : autorisation de recours aux services civiques,*
- *Questions diverses : bilan des paniers de Noël*

INFORMATION GÉNÉRALE :

La vice-présidente présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023. Elle souhaite un accompagnement social pour l'accès aux droits afin de permettre l'insertion des usagers dans le tissu socio-économique. Elle informe avoir une extinction de voix et sollicite la contribution d'un administrateur pour conduire la présidence de la séance ce jour. Aussi, madame MONTOUT est désignée pour son remplacement.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU DÉCEMBRE 2022

La vice-présidente demande s'il y a des observations à faire sur le PV du 07 décembre 2022. Il n'y a pas de remarque. Le PV est mis au vote.
Le PV est approuvé à la majorité des membres.

Délibération 1 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2023

La vice-présidente invite la direction des affaires financières à présenter ce point.

Madame CONSTANT explique que le CCAS doit, à l'instar de la ville, voter son budget primitif après avoir tenu le mercredi 07 décembre 2022, le débat d'orientations budgétaires.

Les dispositions relatives aux budgets des communes (M57 à partir de janvier 2023) sont applicables au budget des CCAS : procédure de vote, équilibre et sincérité du budget...

Le président du CCAS est l'ordonnateur des dépenses et des recettes du budget du centre communal d'action sociale.

Le CCAS dispose :

- de ressources propres (les dons et legs),
- de ressources liées aux services et aux actions du CCAS (remboursement par le service départemental d'aide sociale, participations de divers organismes au financement de certaines actions...)
- et de ressources extérieures (subvention communale obligatoire et partie du produit des concessions de terrains dans les cimetières que le Conseil Municipal peut librement décider de reverser aux CCAS).

Elle rappelle les axes majeurs du DOB :

Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits des gosiériens ;

Axe 2 : Placer les seniors au cœur de nos actions et agir contre l'isolement ;

Axe 3 : Renforcer le lien avec nos partenaires et s'inscrire dans une dynamique intercommunale pour une politique sociale et solidaire active.

Madame CONSTANT présente le budget de 2023 comme suit :

- investissement : 05.8 %
- fonctionnement : 94.2%

Elle informe d'une hausse de 14% comparativement à l'année 2022 : le budget passe donc de 916000 en 2022 à 1 050 000 en 2023 pour la section de fonctionnement.

Ainsi, au regard de ces orientations, les prévisions budgétaires s'élèvent à un montant de 1 115 228 € répartis comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 050 000,00	1 050 000,00
Investissement	65 228,00 €	65 228,00€
Total	1 115 228,00	1 115 228,00

A la section de fonctionnement, la subvention communale de 1 050 000 € (*soit 94% du budget*) représente la principale source de financement de l'établissement.

Pour mener à bien sa politique sociale, le CCAS s'appuie fortement sur ses ressources humaines pour la mise en œuvre des actions de solidarité, d'aides facultatives en direction des Gosiériens les plus fragiles.

A la section de fonctionnement

	Section de Fonctionnement	Propositions 2023
	Dépenses	BP
011	Charges à caractère général	126 678,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	698 942,00
14	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	159 152,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante		984 772,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions (1)	
22	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		984 772,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	55 828,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	9 400,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		65 228,00
TOTAL		1 050 000,00

	Recettes	
13	Atténuation de charges	
70	Produits des services, du domaine et des ventes.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	1 050 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante		1 050 000,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions (1)	

Total des recettes réelles de fonctionnement		1 050 000,00
42	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		
TOTAL		1 050 000,00

A la section d'investissement

	Section d'Investissement	Propositions 2023
	Dépenses	BP
10	Stocks (4)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00 €
2031	Frais d'étude	5 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	60 228,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	
2184	Mobilier	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	
23	Immobilisations en cours	
Total des dépenses d'équipement		65 228,00 €
10	Dotations fonds divers en réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison : affectation ... (6)	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
20	Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières		0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		65 228,00 €

	Section d'investissement	Propositions 2023
	Recettes	BP
3	Stocks (4)	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	
23	Immobilisations en cours	
Total des recettes d'équipement		0
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	

1068	Excédents de fonct. capitalisés (8)	
138	Autres sub. d'investissement. non transf.	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
24	Produits des cessions	
Total des recettes financières		0
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	
Total des recettes réelles d'investissement		0
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	55 828,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	9 400,00
41	Opérations patrimoniales (2)	
Total des recettes d'ordre d'investissement		65 228,00 €
TOTAL		65 228,00 €

EQUILIBRE GENERAL

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 050 000,00	1 050 000,00
Investissement	65 228,00 €	65 228,00€
Total	1 115 228,00	1 115 228,00

Madame MONTOUT prend la suite de la vice présidente et met au débat le budget primitif. Elle rappelle la procédure, ce dernier sera voté par chapitre et par section.

DÉBAT

La section de fonctionnement

chapitre 011 :

Le chapitre 011 est dédié aux charges à caractère général. Il est mis en discussion :

Madame VIROLAN déplore que les augmentations ne soient pas en faveur des aides. Elle interroge sur l'augmentation de l'article 60623 alimentation : en 2022 il était de 2 250 € et en 2023, il est passé à 36200 €. Elle suppose que c'est pour l'épicerie. **Madame CORINUS** confirme.

Madame VIROLAN poursuit : le compte 6156 Maintenance, est passé de 5000 € en 2022 à 880 € aujourd'hui. **Madame CORINUS** répond que le montant de maintenance envisagé en 2022 tenait compte des deux véhicules à acquérir, ces derniers s'avérant des véhicules électriques, la maintenance ne concerne que la Duster. **Madame CONSTANT** précise que la maintenance englobe aussi la maintenance informatique et tout le matériel qui rentre dans ce cadre. Il y aura aussi la part de maintenance pour l'épicerie au prorata de la période d'ouverture de cette dernière. **Madame CORINUS** annonce qu'au cours de l'année nous pouvons réajuster les montants en cas de besoin. **Madame VIROLAN** dit qu'il faut faire une évaluation le plus juste possible et s'y tenir pour éviter à chaque fois de voter des décisions modificatives. **Madame CONSTANT** explique que la prévision est faite en ce sens mais qu'il y aura toujours un décalage. **Madame VIROLAN** dit que la réponse ne lui satisfait pas mais qu'elle va devoir s'en contenter. Elle a une autre interrogation sur l'indemnité du régisseur. **Madame CONSTANT** lui explique qu'avec la réforme et la nouvelle

nomenclature M57 le paiement du comptable n'apparaît pas. Il n'est plus question d'une indemnité personnelle du comptable.

Madame VIROLAN souhaite avoir des précisions sur la ligne de dépense des séminaires et colloques qui n'a pas été pourvue. Elle s'étonne que le CCAS ne prévoit pas de séminaire ni de colloque. **Madame CORINUS** lui informe qu'il n'y a pas de budget dédié au séminaire, ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse y en avoir.

Elle précise que dans le cadre de la mission d'action sociale, le CCAS peut faire appel à des partenaires dans le cadre d'appels à projets, ou de partenariats. Cela demande une contrepartie au financement, les projets étant financés sur un certain pourcentage. Elle informe en ce sens du projet de partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs autour du Handicap. Les démarches pour approcher ces derniers ont été lancées. Mais il y a des difficultés à les saisir.

Auparavant, il convient de fixer un temps de réflexion autour du handicap, pour déterminer la forme, les financeurs, ainsi que les partenaires.

Madame VIROLAN propose de réclamer à la ville une participation pour ce volet. Même si le CCAS envisage d'avoir des partenariats mais la ville doit donner une subvention. Elle constate qu'il n'y a pas de financement en place pour les séminaires et les colloques, mais en revanche les frais de déplacement et de mission ont été augmentés pour les voyages, les déplacements et les missions. Elle s'interroge donc sur cette ligne budgétaire consacrée à ces déplacements. **Madame CORINUS** indique que c'est pour permettre à la vice-présidente et à l'administrateur qu'elle aura désignée, de participer au congrès de l'UNCCAS.

Elle indique qu'il y a chaque année deux séminaires, celui de l'UNCCAS et celui de l'ACTAS. Cette année a lieu le congrès des outre-mers. **Madame MONTOUT** affirme que le prix des billets pour la métropole a grimpé. Elle estime que le montant proposé reste faible par rapport à l'inflation.

La vice-présidente explique que l'année dernière elle a participé pour la première fois à l'UNCCAS et de ce fait elle a tenu à être accompagnée par madame CORINUS qui avait déjà une expérience pour cette manifestation. Elle raconte que cela a été une expérience enrichissante pour l'évolution du CCAS et de nos offres d'actions pour les usagers. Elle émet le souhait de repartir cette année avec un administrateur.

Madame CORINUS informe du souci rencontré en 2022 lié à la fluctuation du prix du billet, entraînant un montant plus important que l'initial. Aussi pour pallier ce problème cette année, la directrice DRH a proposé de travailler sur un partenariat avec les agences.

Madame MONTOUT propose de revoir le budget à la hausse pour cette ligne, d'autant plus s'il faut voyager plusieurs fois dans l'année. **La vice-présidente** trouve que cela permet de voir ce qui se trouve ailleurs et d'adapter si nécessaire. **Madame CORINUS** annonce que le congrès de l'UNCCAS se passe au mois de mars en principe. **Madame VIROLAN** se renseigne sur l'existence d'un rapport effectué concernant la participation au congrès de 2022. **Madame CORINUS** confirme qu'un compte rendu a été rédigé et soumis à la vice-présidente et à la DGA et indique que le congrès de 2022 mettait en lumière les actions, des problématiques des CCAS pour la gestion du covid19, aussi comment ces derniers ont pu fonctionner, se positionner après la pandémie.

Madame MONTOUT propose de passer au chapitre 012 frais du personnel.

Elle demande s'il y a des questions et des observations. **Madame VIROLAN** précise que la masse salariale est importante mais fait observer son intérêt pour ce qui est de la part des prestations dans ce budget qui aurait dû être augmentée. Lorsqu'on entend que le budget est augmenté on s'attend à ce que les prestations le soient insiste-elle. **Madame MOLIA** précise que l'objectif n'est pas de

diminuer l'action sociale. Les montants seront augmentés car l'objectif c'est l'accès aux droits des usagers.

Madame CORINUS propose d'aller au chapitre 65 pour voir précisément ce qui est évoqué c'est-à-dire l'aide. **Madame MONTOUT** informe que ce chapitre 65 concerne les autres charges courantes et demande s'il y a des questions, des observations. **Madame CORINUS** explique que ce chapitre concerne en partie les dépenses relatives aux aides servies par le CCAS, soit à titre de secours d'urgence (14 500€), soit d'aides financières diverses et l'aide alimentaire (120 838€) et enfin les autres secours (22 314€).

Madame VIROLAN interroge quant à la différence entre les deux articles 65315 et 65322 en notant qu'il y a un seul montant de 1500€. **Madame CONSTANT** souligne que le 65315 regroupe les frais de formation et le 65322 représente les frais de missions et de déplacement. **Madame VIROLAN** souligne son incompréhension vu qu'une seule ligne est pourvue. **Monsieur FRAIR** appui les propos de madame VIROLAN en précisant qu'effectivement les deux lignes auraient dû être pourvues différemment au regard des explications antérieures données par mesdames CORINUS et CONSTANT. **Madame CONSTANT** propose de vérifier ces éléments dans la nomenclature M57 et faire parvenir la réponse. .

Madame MONTOUT dit passer au chapitre 023 consacré à l'investissement pour un montant de 55000 euros. Elle demande s'il y a des questions et des observations.

Elle passe ensuite au chapitre 42 qui concerne les opérations d'ordre au montant de 9400 € : elle demande s'il y a des questions, des observations.

Madame VIROLAN demande l'utilité de ce chapitre. A financer les amortissements, répond **Madame CONSTANT**. Elle explique le principe de l'amortissement in temporis (amortissement à partir de l'année d'achat) qui est de mise actuellement contrairement aux années précédentes.

Madame VIROLAN demande si ce genre d'amortissement est mieux. **Madame CONSTANT** lui répond que c'est à la pratique qu'on pourra se rendre compte si c'est une technique avantageuse pour le CCAS.

Madame MONTOUT propose de prendre la page 38.

Les recettes de fonctionnement.

Le chapitre 74 dotation et participation chapitre pour un montant de 1 million 50: des questions ou observations ?

Madame VIROLAN exprime que c'est désagréable d'apprendre, en tant qu'administrateur, qu'un séminaire a eu lieu avec l'UNCCAS et qu'elle n'a pas été informée. **Madame CORINUS** que ce séminaire était à destination des présidents et vice-présidents de la CARL et de leur administratifs.

Madame VIROLAN précise que c'était une opportunité de rencontrer le président de l'UNCCAS pour des échanges sur notre politique d'aide et les aides financières possibles. **Madame CORINUS** explique que les présidents et les vice-présidents ont présenté les caractéristiques de leur ville respective , ce qui a permis au président de l'UNCCAS d'entendre la dynamique de chaque commune et quelque part aussi les actions sociales mises en place dans chaque commune membre, ainsi que les éventuelles problématiques. **Madame la vice présidente** confirme les dires de madame CORINUS. mais elle propose pour les prochaines fois que les administratifs et les administrateurs y participent. **Madame VIROLAN** remercie la vice présidente de cette attention.

Elle poursuit en évoquant la présence de madame RAMASSAMY. **Madame CORINUS** lui explique qu'elle y était en qualité de membre déléguée de l'ACTAS en Guadeloupe , l'ACTAS étant l'association des cadres territoriaux de l'action sociale.

Madame VIROLAN demande de connaître les partenariats possibles avec les supermarchés. **Madame CORINUS** indique qu'il faut de meilleures avancées pour conclure des partenariats.

Elle informe que l'épicerie solidaire n'est pas forcément vouée à la rentabilité. Toutefois, les bénéficiaires devront payer une participation à hauteur de 10 % à 30 % de la valeur des articles achetés. **La vice présidente** pense qu'il serait intéressant de trouver un financement durable pour une prise en charge à 90%.

La vice-présidente dit rechercher des conventions, mettre en place des partenariats avec les différentes entreprises solidaires. Elle encourage **Madame CORINUS** à répondre aux appels à projet qui vont permettre de financer les différentes actions d'animation du CCAS. La stratégie, dit-elle, c'est de solliciter les aides extérieures pour le financement des projets.

Madame CONSTANT informe qu'il y a une convention entre l'État et le CCAS pour financer l'épicerie. La CAF fait partie aussi des financeurs ajoute madame **CORINUS**.

Madame VIROLAN aborde les séances thématiques. Elle dit ne pas avoir reçu d'invitation depuis le mois de septembre. Elle souhaite être informée et participer au travail qui est fait au CCAS, jouer pleinement son rôle d'administrateur et non se limiter à venir voter des décisions prises en amont sans consultation de l'assemblée. Elle informe qu'elle avait fait parvenir un courriel pour préciser que le rôle de l'administrateur était de travailler sur le fond. Elle est consciente du travail important qui est fait au CCAS.

Elle espère que ce n'est pas le personnel en place qui va endosser cette charge qu'est l'épicerie.

Y aura t-il des recrutements. Elle souhaite mieux connaître le personnel, le fonctionnement du CCAS. Elle souhaite être informée de la convention en place avec la ville.

Madame MOLIA explique qu'effectivement elle n'a pas pu participer à ces séances compte tenu de sa disponibilité uniquement le mercredi matin. **Madame CORINUS** fait un rappel de la mise en place de ces séances et le bilan qui en est sorti à savoir que seuls 2 mêmes administrateurs étaient présents. Il faudrait penser à un autre format, peut-être que les administrateurs fassent remonter leurs besoins en termes d'information.

Madame MOLIA demande aux administrateurs de transmettre au mieux leurs disponibilités au CCAS. Étant disponible le mercredi, elle peut à ce moment rencontrer les administrateurs.

Madame VIROLAN indique que c'est elle qui fait la demande, si les autres administrateurs ne sont pas concernés qu'on lui envoie des notes d'informations sur ses demandes. **Madame MOLIA** annonce que tous les administrateurs ont des obligations et doivent les respecter. Elle leur demande de faire un effort de présence et de transmettre leur disponibilité.

Monsieur FRAIR dit ne pas connaître lui non plus l'ensemble des agents qui travaillent au CCAS.

La section d'investissement est mise en discussion.

Madame CORINUS, interrogée au sujet du montant de 5 000€ explique que cette somme représente les frais d'études pour l'aménagement de l'épicerie.

Madame MONTOUT demande s'il y a des questions ou des observations pour le chapitre 20 immobilisation incorporelle.

En l'absence, elle passe donc au chapitre 21: les immobilisations corporelles. Pas de questions. Elle propose de passer à la page 30 pour les recettes d'investissement, au chapitre 021: virement de fonctionnement, alimentant la section d'investissement de 55 000€ (42 000 au budget précédent) pour financer les véhicules pour un montants de 44 500 €, ainsi que du matériel informatique et d'autres immobilisations. **Madame VIROLAN** demande des précisions sur le résultat au 021.

Madame CONSTANT lui explique que cela correspond à l'excédent de la section de fonctionnement qui permet de financer l'investissement, c'est l'autofinancement du CCAS. **Madame CONSTANT** rappelle avoir tenu une formation sur ces notions là, lors d'une séance de travail avec les administrateurs.

VOTES

La section de fonctionnement

Les dépenses

Le chapitre 011 charges à caractère général est mis au vote : voté à la majorité : 13 pour, 2 contre.

Le chapitre 012 Chargés du personnel est mis au vote : voté à l'unanimité

Le chapitre 65 autres charges de gestion courante : est voté à la majorité des votants : 14 pour, 1 abstention.

Le chapitre 023 virement de la section d'investissement : est voté à la majorité des votants : 14 pour, 1 abstention.

Le chapitre 042 opérations d'ordre transférer entre section : est voté à la majorité des votants : 14 pour, 1 abstention.

Les recettes

Le chapitre 74 dotation et participation : est voté à la majorité des votants : 14 pour, 1 abstention.

La section de fonctionnement est mis au vote dans sa globalité

La section de fonctionnement est votée à la majorité : 13 pour, 2 abstentions.

Section d'investissement

Les dépenses

chapitre 20 et mis au vote immobilisation incorporelle

Le chapitre 20 est voté à la majorité des votants : 13 pour, 1 contre, 1 abstention.

chapitre 21 immobilisation corporelle est mis au vote

Le chapitre 21 est voté à la majorité : 13 pour, 2 abstentions.

section d'investissement

Les recettes

chapitre 28 amortissement des immobilisations et mis au vote

Le chapitre 28 est voté à la majorité des votants : 14 pour, 1 abstention.

Le chapitre 021 virement de section de fonctionnement

est voté à la majorité : 14 pour, 1 abstention.

Le chapitre 040 est voté à la majorité : 14 pour, 1 abstention.

La section d'investissement est mise au vote dans sa globalité.

La section d'investissement est votée à la majorité : 13 pour, 2 abstentions.

Le primitif est mis au vote dans sa globalité : 13 pour, 2 abstentions.

Le budget primitif est voté à la majorité.

Délibération 2 : DÉLIBÉRATION CADRE RELATIVE AUX NOUVELLES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION, DE DÉPLACEMENT ET DE MISSION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS

Madame MONTOUT quitte la séance il est 10h55

Le quorum passe à 11 et 3 procurations

Madame MOLIA invite la directrice du CCAS à présenter cette affaire.

Madame CORINUS explique que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les administrateurs peuvent être appelés à effectuer des formations ainsi que différents types de déplacements qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais mobilisés pour leur accomplissement.

Dans ces circonstances, les frais d'inscription, de transport et de séjours occasionnés par des formations, des rencontres de type séminaire ou des congrès au cours desquels les administrateurs seraient amenés à se rendre, sont pris en charge dans le cadre du budget alloué à la section de fonctionnement du budget du CCAS, sous réserve que ces missions aient été sollicitées par le CCAS.

Les voyages d'information et autres colloques doivent avoir été validés par le Conseil d'Administration et doivent être en lien direct avec l'intérêt des missions du CCAS.

Madame MOLIA demande s'il y a des observations ou des questions. Il n'y en a pas. La délibération est mise au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Affaire 3 : AIDE EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS D'ÉTUDES

La vice présidente demande à l'administration de donner lecture du rapport.

Madame CORINUS indique que c'est une demande émanant du lycée Gerty ARCHIMÈDE, sollicitant une participation financière de la ville pour la réalisation d'un projet mobilité dans le cadre scolaire, en faveur de l'élève SEGALAS Aurélie.

En effet, cette élève, résidant au Gosier, doit effectuer dans le cadre de son BAC Métiers de la Sécurité, un voyage d'étude à l'étranger précisément en Irlande, du 28 janvier au 13 février 2023. Tenant compte de sa situation familiale, le lycée sollicite une participation de sa ville de résidence à hauteur de 1000,00 euros.

Au regard de la situation financière de la famille, il est proposé de répondre favorablement à cette demande, en octroyant une subvention à l'établissement au montant de 1000,00 euros pour accompagner ce projet au titre des enfants originaires du territoire.

La vice-présidente demande s'il y a des observations, des questions.

Elle met donc au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Affaire 4 : AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Madame CORINUS déclare que le CCAS souhaitant inclure un contrat civique dans ses effectifs, doit être détenteur d'un agrément. Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

La vice-présidente demande s'il y a des observations, des questions.

Elle met donc au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

Madame CORINUS explique qu'au mois de décembre il y a eu l'action de distribution de paniers de Noël. Elle sollicite madame PIES pour faire un bilan de ladite action.

Madame PIES explique l'organisation qui a été mise en place : une équipe administrateur administratif dans chaque véhicule, la distribution de 3 jours prévus s'est effectuée sur 2 jours :

- *le mardi 15 décembre 2022*

Il y a eu un découpage sur 6 quartiers, une distribution de 140 paniers, 5 administrateurs ont été mobilisés

- *le mercredi 16 décembre 2022*

Il y a eu un découpage sur 5 quartiers, une distribution de 114 paniers, 4 administrateurs mobilisés,

D'une façon générale, les administrateurs ont fait un bon retour sur cette action.

Madame TÉLÉMAQUE, ayant fait la distribution sur le quartier 3, témoigne en disant qu'elle a eu le sentiment que les personnes étaient en attente, car elles reçoivent depuis plusieurs années le panier. Elle a aussi évoqué les personnes disparues qui étaient inscrites sur la liste. Il y a des personnes nécessiteuses qui n'ont pas reçu de paniers.

Madame MOLIA demande aux administrateurs de donner la liste des personnes qui répondent aux critères, pour la prochaine opération de 2023. **Madame PIES** informe que lors de la distribution quand les personnes ne sont plus là, l'équipe administratif/administrateur est assez réactive, elle redistribue sur le terrain à des personnes nécessiteuses et fait le retour au CCAS.

Madame CORINUS rappelle que le CCAS avait sollicité l'avis des administrateurs pour :

- la liste des personnes,
- le contenant
- le contenu.

Elle conclut en disant que ce serait intéressant de travailler là-dessus pour décembre 2023.

Madame MOLIA rappelle que cette année il y aura de la proximité. Les années précédentes, la situation sanitaire ne l'avait pas permis.

La vice-présidente invite les administrateurs à se positionner un mercredi par mois, pour la visite de courtoisie à domicile. Il faudrait qu'ils positionnent quand l'administration du CCAS les contactera.

Madame BAHADOUR témoigne à son tour. Elle a eu du mal à trouver les administrés. Elle propose qu'à l'avenir, la liste soit plus précise, en intégrant les numéros de téléphones et des adresses complètes, avec des repères. Elle demande si le quota de paniers peut augmenter car il y a des demandes des ses patients et de ses collègues.

Madame MOLIA demande au service administratif du CCAS de prendre contact avec les associations et structures qui s'occupent des personnes âgées, pour faire remonter les personnes une liste de personnes. Le CCAS mettra en place avec elles une convention de partenariat. Un roulement pourra être établi pour permettre à tous de bénéficier.

Monsieur FRAIR propose d'utiliser un carton standard avec le logo du CCAS comme contenant pour le fois prochaines. sans mettre la date. Cela permettra dit-il de faire des économies. **Madame MOLIA** valide. **Madame CORINUS** rappelle le budget alloué qui est de 15 000 euros pour cette action. Elle précise que cette année le prix des ingrédients a augmenté de beaucoup.

Madame MOLIA indique qu'il faudra travailler en amont pour mener à bien la distribution de cette année. Elle propose de faire passer des communiqués, de passer des conventions avec les

différentes structures partenaires pour avoir une liste de personnes âgées. **Madame VIROLAN** trouve que cela peut faire un appel d'air. Elle propose que les administrateurs se mobilisent, qu'ils fassent le relais.

Madame CORINUS annonce que dans le cadre du TI GOZIEVAL, les séniors du club vont défiler, le mercredi 1er février, à partir de 14h. Le départ est prévu du Pôle administratif pour une arrivée à la MJC. Elle invite les administrateurs à se joindre à ce mouvement carnavalesque aux côtés des séniors. Elle explique le déroulé du défilé.

Elle aborde le sujet du calendrier prévisionnel de la tenue des instances. Elle insiste sur le caractère prévisionnel. Elle indique que le prochain CA sera le 29 mars. Elle reprend toutes les dates du calendrier pour le CA et informe que certaines dates sont en lien avec des affaires réglementaires qui ont des dates limites d'adoption à respecter. Il sera transmis aux administrateurs.

La prochaine commission permanente est prévue mercredi 15 février.

Il est proposé aux administrateurs une séance de travail en amont pour revoir les listes des bénéficiaires par quartier et sur le contenu des paniers pour l'année 2023.

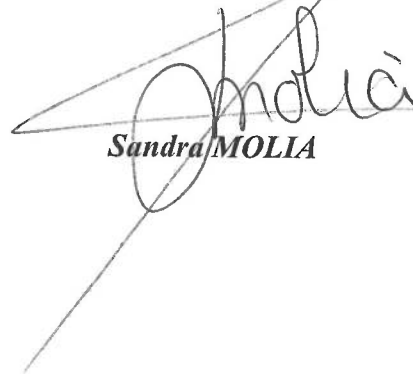
La Vice-présidente remercie les participants, les points étant épuisés, elle lève la séance. Il est 11h30

La Secrétaire de séance,



Ketty CORINUS

*Pour le Président du CCAS
et par délégation,
La Vice-présidente,*



Sandra MOLIA

